

2. La Charte reconnaîtra, entre autres, les droits fondamentaux à la vie, à la liberté, à l'intégrité physique et au respect de la vie privée; elle consacrera les libertés de pensée, de religion, d'opinion, de parole, d'association et de presse ainsi que les principes de non-discrimination.

3. La Charte reconnaîtra des droits judiciaires...

4. La Charte assurera à tout citoyen qu'il peut s'établir partout au Canada et jouir de droits identiques à ceux reconnus aux citoyens de la province où il s'établit.

5. La constitution reconnaîtra les langues française et anglaise comme langues officielles des institutions politiques fédérales et des organismes relevant de leur compétence.

6. La constitution attribuera aux provinces le droit de légiférer en matière linguistique sauf le respect que ces législations doivent avoir pour la Charte des droits.

7. La constitution étendra aux provinces de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick les obligations déjà imposées au Québec et au Manitoba par les articles 133 de la constitution et 23 de la loi du Manitoba.

8. Une charte des droits reconnaîtra les droits linguistiques suivants:

a) le droit de tout individu de langue française ou anglaise et de tout autochtone d'être servi dans sa langue par les services du gouvernement fédéral, partout où le justifie le nombre de ceux qui réclament un tel service;

b) le droit de tout individu de langue française ou anglaise et de tout autochtone d'exiger que son enfant reçoive, dans la province où il habite, l'enseignement... dans sa langue maternelle;

c) le droit des collectivités francophones, anglophones et autochtones de gérer les institutions publiques dispensant l'enseignement dans leur langue maternelle, [là où elles sont en nombre suffisant];

d) le droit de tout individu d'avoir accès aux services de santé et aux services sociaux dans sa langue, française ou anglaise, partout où le nombre le justifie;

e) le droit de tout individu de langue française ou anglaise ou de tout autochtone d'exiger qu'un procès pénal ou criminel susceptible de le conduire à une peine d'emprisonnement soit tenu dans sa langue maternelle;

f) le droit de tout individu de langue française ou anglaise d'avoir accès dans toutes les parties du pays à la radio et à la télévision dans sa langue maternelle, là où le nombre de ceux qui réclament un tel service le justifie.

Quelques réactions à la "nouvelle fédération canadienne" proposée par le PLQ

"Les quelques rares commentateurs à Ottawa, écrit Michel Vastel dans *Le Devoir*, ont d'abord souligné qu'il s'agit de la première proposition fédéraliste avancée par un parti du Québec. Tous ont également signalé les similitudes qui existent entre le document de M. Ryan et le rapport de la Commission de l'unité canadienne".

Il faut noter que les propositions du PLQ étant publiées en pleine campagne électorale fédérale, les hommes politiques ont eu une réaction réservée pour ne pas "tourner cette campagne électorale en campagne pré-référendaire", comme l'a souligné M. Jean Chrétien, député libéral de Saint-Maurice (Québec).

Le premier ministre du Canada, M. Joe Clark, a déclaré que le document présenté par le Parti libéral du Québec (PLQ) était une base valable de discussion dans le cadre du débat sur la réforme constitutionnelle et qu'il respectait le caractère fédéraliste du Canada. C'est un document qui mérite l'attention de tous les Canadiens, a affirmé M. Clark, soulignant qu'il ne pouvait pour l'instant commenter la proposition libérale qu'en termes généraux.

Selon le chef du Parti libéral du Canada, M. Pierre Trudeau, les propositions formulées par le PLQ constituent "une base de discussion extrêmement sérieuse", et le document est bien fait et très constructif.

Le chef du Nouveau Parti démocratique, M. Ed Broadbent, a déclaré que le document était plus acceptable que celui de M. Lévesque parce qu'il se plaçait dans le contexte d'un Canada fédéral.

Le premier ministre du Québec, M. Lévesque, a affirmé que la position du PLQ constituait un recul par rapport à celles défendues par les précédents premiers ministres du Québec.

Le premier ministre de l'Ontario, M. Bill Davis, a fait savoir que son gouvernement avait besoin d'étudier plus à fond le document du PLQ avant de faire des commentaires. Les partis de l'Opposition à l'Assemblée législative de l'Ontario (libéral et néo-démocrate) ont donné un appui prudent.

Le premier ministre de Terre-Neuve, M. Brian Peckford, a affirmé que les suggestions de M. Ryan sont en général "extrêmement encourageantes" et que le projet de fédération proposé correspond à ses propres idées.

Pour le chef de l'Union nationale, M. Rodrigue Biron, les propositions constitutionnelles du Parti libéral expriment une volonté qui ressemble à celle de son parti d'en arriver à une très grande décentralisation du régime fédéral actuel.

M. Noël Starblanket, président de la National Indian Brotherhood, a applaudi à l'une des propositions qui ferait des autochtones les maîtres de leur destinée.

Le directeur général de la Fédération des francophones hors Québec, M. Donald Cyr, pense que les propositions du PLQ tout en étant "assez audacieuses" pourraient être plus acceptables pour les anglophones du reste du Canada que celles du Parti québécois dans le livre blanc.

L'un des membres de la Commission de l'unité canadienne, le professeur Gerald Baudoin, a souligné que le document était tout à fait dans l'esprit du rapport Pepin-Robarts et se dit "plutôt favorable".

Rodolphe Morissette, *Le Devoir*: "Le renouvellement de la fédération canadienne proposé dans le document publié hier par le chef du Parti libéral du Québec, M. Claude Ryan, dépasse d'emblée la liste des réaménagements constitutionnels qui permettraient au Québec d'avoir une meilleure place dans l'ensemble canadien. Les très nombreux changements recommandés maintenant par la formation politique de M. Ryan visent plutôt à améliorer le système fédéral tout entier et du point de vue de toutes les provinces canadiennes".

Marc Laurendeau, *La Presse*: "Le document Ryan exprime une vision provincialiste du Canada, proche de celle de M. Joe Clark... Ce projet a l'énorme avantage de rendre le fédéralisme opérant plus moderne mais, dans son état actuel, il ne répond pas entièrement aux besoins spécifiques du Québec. Le congrès du Parti libéral du Québec peut encore y remédier".

Le *Toronto Star*. "Ryan propose, sous le déguisement du fédéralisme, d'émasculer le gouvernement central à un point tel qu'il pourrait rendre le Canada impossible à gouverner".

The *Citizen*, Ottawa loue l'optimisme pragmatique de M. Ryan et voit dans les propositions une bonne base de négociation.